

2008/20 - Désignation des Conseillers municipaux au sein du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit municipal (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

M. LE MAIRE : En application du décret n° 92-1294 du 11 décembre 1992, il convient de désigner les 5 représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit municipal. Je vous propose les candidatures de :

MM. Tête, Buna, Philip, Brumm, Mme d'Anglejan

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Messieurs les huissiers faites circuler les urnes.

(Mme Vallaud Belkacem, M. Héral, Mme Bouzerda, secrétaires, procèdent au dépouillement du scrutin.)

Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	73
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37

Ont obtenu :

- M. Tête	73 voix
- M. Buna	73 voix
- M. Philip	73 voix
- M. Brumm	73 voix
- Mme d'Anglejan	73 voix

MM. Tête, Buna, Philip, Brumm, Mme d'Anglejan ayant obtenu la majorité absolue, on été élus.

(Adopté.)